



LIAisonSenza Frontiere

Le comité de jumelage de la municipalité de Travacò Siccomario (IT) et le comité de jumelage Européen de Camaret sur Aigues (FR) proposent un concours littéraire dans le cadre des événements annuels prévus par « LIAisonsenzafrontiere », en mémoire de Lia Zanoli, citoyenne de Travacò Siccomario fortement liée au territoire et promotrice depuis des années d'initiatives publiques visant à participer à des événements culturels, récréatifs, créatifs et d'échanges.

La **Bibliothèque Carla Protti** de Travacò Siccomario, responsable de l'initiative prévue pour 2023, en collaboration avec le Comité de Jumelage Européen, l'association Eclats de lire et la Bibliothèque de Camaret sur Aigues, propose la rédaction d'un récit bref ou nouvelle sur le thème suivant :

« *HISTOIRES D'AMITIÉ* ».

RÉGLEMENTATION

Article 1

La participation est soumise à des frais d'inscription de 10,00 € (dix) à payer par chèque au nom du « Comité de Jumelage Européen » ou au nom de « Eclats de lire ». Les paiements en espèces sont également acceptés

Les membres du jury et les membres de leur famille sont exclus de la participation.

Article 2

La participation est réservée aux auteurs ayant atteint l'âge de 18 ans. Chaque participant ne peut envoyer qu'une seule histoire.

Article 3

Les textes doivent être rédigés en italien ou en Français. Nous n'accepterons pas les textes qui violent la vie privée de tiers ou dont le contenu est contraire aux valeurs éthiques, culturelles et religieuses. En aucun cas, les textes envoyés ne peuvent contenir des données pouvant être qualifiées de sensibles.

Article 4

L'œuvre doit être non publiée et ne doit pas être primée ou rapportée dans d'autres concours. Les œuvres portant des signatures, des acronymes, des dessins ou tout autre signe d'identification ne seront pas prises en considération.

Article 5

Les participants au concours avec quota doivent envoyer un fichier de leur choix entre les formats suivants : pdf, doc ou odt. La police Times New Roman doit être utilisée, taille 12, interligne 1.5 sans retrait du paragraphe et ne doit pas dépasser 3500 caractères (hors espaces et titre).

Article 6

Comment envoyer le document ?

Le texte doit être envoyé, en pièce jointe de manière anonyme, avec un email adressé à : associationeclatsdelire@gmail.com ou com.jum.italien@gmail.com. L'objet doit inclure les mots : « Concours de LIAison ». L'e-mail doit contenir le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de téléphone de l'auteur et le titre de l'œuvre, ainsi que la déclaration suivante: « *L'œuvre présentée est de ma composition, est inédite et n'a jamais été récompensée ou rapportée dans des concours précédents ou concomitants* ».

Article 7

Les œuvres ne seront pas retournées. Elles seront rassemblées dans une publication, que les concurrents, avec l'acte de participation au concours, autorisent formellement et de facto. Leurs données personnelles ne seront utilisées qu'aux fins de la gestion du concours en question, conformément au décret législatif n° 196 du 30 juin 2003. Les droits sur les textes restent la propriété exclusive de l'auteur qui les a produits, qui autorise leur utilisation pour des événements ou des publications liés au concours lui-même et pour des activités liées aux objectifs institutionnels ou promotionnels des comités de jumelage Travacò-Camaret. Et en tout cas à but non lucratif. Chaque auteur est personnellement responsable de l'œuvre soumise.

Article 8

Le jury est composé:

- Maire de Travacò Siccomario
- Président du Comité de Jumelage de Camaret sur Aygues
- Président de la Bibliothèque de Travacò Siccomario
- Présidente de l'Association Eclat de Lire de Camaret sur Aygues
- Un membre de la famille Pini/Zanoli
- Un écrivain
- Un éditeur

Le jugement du jury, qui sera annoncé en temps voulu, est définitif. Les histoires sans données personnelles seront soumises au jury, afin d'empêcher l'identification de l'auteur.

Article 9

Les concurrents récompensés seront rapidement informés par e-mail, ainsi que la date et le lieu de la cérémonie de remise des prix.

Article 10

Les prix suivants sont prévus :

1er prix : Bon d'achat de 100 euros pour un participant italien

2ème prix : Bon d'achat de 70 euros pour un participant italien

1er prix : Bon d'achat de 100 euros pour un participant Français

2ème prix : Bon d'achat 2ème prix de 70 euros pour un participant Français

Prix spécial famille

Prix spécial Comité de jumelage

Les prix consistent en des bons d'achat qui peuvent être dépensés dans des librairies définies par le comité organisateur, situées en Italie et en France. Le comité organisateur se réserve le droit d'ajouter des prix supplémentaires.

La participation implique l'acceptation inconditionnelle par les auteurs des règles contenues dans le règlement suivant.

Les communications doivent être reçues au plus tard à 24h00 le 31 mars 2023.

Pour plus d'informations, contactez la bibliothèque municipale de Camaret au 04 90 62 98 53 ou le président du comité de jumelage Européen de Camaret sur Aygues au 0645676725, ou par mail : associationeclatsdelire@gmail.com ou com.jum.italien@gmail.com

Nous autorisons la publication et vous remercions pour la diffusion de ce règlement.

Camaret sur Aygues, Travacò Siccomario, 1 Décembre 2022

